

PORTANT ATTRIBUTION D'UNE AIDE INDIVIDUELLE
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, adoptés par délibération du 7 octobre 2016,
Vu l'élection de Monsieur Mathias BERNARD, en date du 16 décembre 2016, à la Présidence de l'Université Clermont Auvergne,
Vu la délibération n°2019-10-25-11 du Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 25 octobre 2019 donnant délégation au Président pour l'attribution des prix de concours, des bourses à la mobilité et toute aide individuelle, dans la limite des crédits alloués à ces dispositifs ;
Vu la convention « DVU_2020-030_DVU-CROUS_aide étudiants fragilité numérique Covid-19 »,
Vu la délibération du n°2020-04-17 du Conseil d'Administration à distance de l'Université Clermont Auvergne du 17 avril 2020 portant aide financière aux étudiants en contexte de confinement lié à la pandémie de Covid-19,
Vu que le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne ne peut se tenir ni en présentiel ni à distance,
Vu la décision de la commission d'attribution de l'aide réunie le 18 juin 2020,

ARRETE

Article 1 :

Le Président de l'Université Clermont Auvergne accorde une aide de **9.940,45 €** aux étudiants en situation de fragilité numérique selon la répartition figurant dans le tableau ci-joint.

La somme sera prélevée sur l'éOTP *DU98FSDI* du budget de la Direction de la Vie Universitaire.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'Université Clermont Auvergne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 18/06/2020

Le Président de l'Université Clermont Auvergne


Le Directeur Général des Services

Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le

19 JUIN 2020

- Publié le

19 JUIN 2020

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

CVEC-FSDIE social - pandémie - demandes d'aide-fragilité numérique
 La commission, en sa neuvième séance du 18/06/2020, décide d'attribuer les aides suivantes :

REMBOURSEMENTS PAR LA DVU SUR FONDS CVEC

n°	nom	prénom	composante	aide achat PC	aide paiement connexion	prix PC	enseigne	mensualité forfait connexion	montant connexion forfait 3 mois	opérateur	montant à rembourser pour achat PC (80 % du coût du PC dans la limite de 500,00 €)	montant à rembourser pour forfait connexion (max 60,00 €)	remarques
1			UFR Mathématiques	X		121,99 €	EasyCash				97,59 €		
2			ED SVSAE	X		599,90 €	Honor				479,92 €		
3			UFR Odontologie		X			12,00 €	36,00 €	Red by SFR		46,00 €	inclut le prix de la carte SIM - facture au nom de la mère, qui a avancé les fonds
4			UFR LCSH	X		473,63 €	Amazon				378,90 €		
5			IUT 63	X		499,99 €	CDiscout				399,99 €		
6			Ecole de Droit	X		510,05 €	FNAC				408,04 €		
7			Centre FLEURA	X		645,05 €	Plus de PC				500,00 €		
8			UFR LCSH	X		699,99 €	FNAC				500,00 €		
9			Ecole de Médecine	X		665,01 €	FNAC				500,00 €		
TOTAUX						4 215,61 €		12,00 €	36,00 €		3 264,45 €	46,00 €	

AVANCES PAR LA DVU SUR FONDS CVEC

n°	nom	prénom	composante	aide achat PC	aide paiement connexion	boursier	avance pour achat PC (560,00 € si boursier 450,00 € si non boursier)	avance pour forfait connexion (60,00 €)	remarques
1			IAE	X			450,00 €		
2			UFR Pharmacie	X		oui	560,00 €		
3			UFR PSSSE	X		oui	560,00 €		
4			IAE	X			450,00 €		
5			UFR Biologie	X			450,00 €		
6			Ecole de Droit	X		oui	560,00 €		
7			Ecole de Médecine	X			450,00 €		
8			Ecole de Médecine	X			450,00 €		
9			EUPI	X			450,00 €		
10			Ecole de Médecine	X			450,00 €		
11			Ecole de Médecine	X			450,00 €		
12			Ecole de Médecine	X			450,00 €		
13			EUPI	X			450,00 €		
14			UFR Mathématiques	X			450,00 €		
TOTAUX							6 630,00 €	0,00 €	

		TOTAL PC	TOTAL forfait	TOTAL PC+forfait
BUDGET DISPONIBLE	= budget CVEC-FSDIE Social avant le confinement + 300.000,00 € (décision CA) - versements CROUS convention CVEC (50.000,00 € + 6.500,00 € + 6.100,00 €) - attributions commissions 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 - attribution DRIF commission 1 + transfert 100.000,00 € du FSDIE-projets	9 894,45 €	46,00 €	9 940,45 €
		RELIQUAT		313 957,34 €

Fait à Clermont-Ferrand, le 18/06/2020,
 Pour le Président de l'Université Clermont Auvergne,
 Le Directeur Général des Services
 Monsieur François PAQUIS

